

Questions orales

Cela dit, jusqu'à maintenant, aucune étude environnementale globale n'a été produite sur les politiques du ministère de l'Énergie. Le ministre refuse tout simplement de coopérer. Pourquoi?

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie n'est pas en mesure de refuser de collaborer.

Tous les dossiers qui sont étudiés par le Cabinet comportent habituellement une documentation détaillant les conditions qui ont été réunies et, à titre de ministre de l'Énergie, je veille à ce que les conditions environnementales soient réunies. C'est comme cela que fonctionne le processus décisionnel du Cabinet.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La politique énergétique représente un indicateur important de l'engagement d'un gouvernement à l'égard du développement durable. Le refus du ministre et du cabinet d'autoriser une évaluation environnementale de la politique énergétique du gouvernement traduit non seulement une insouciance à l'égard de l'environnement, mais également une piètre politique économique.

• (1440)

Ma question est très nette: Quand le gouvernement présentera-t-il l'évaluation environnementale des choix énergétiques de son ministère, évaluation qui a été promise d'une façon claire et sans équivoque, il y a 18 mois?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, s'il y a un changement de politique et si le Cabinet prend cette décision, le processus décisionnel sera fondé en partie sur des considérations environnementales. Nous réitérons ce que nous avons déjà déclaré, rien n'a changé.

* * *

LES PROGRAMMES D'INFORMATEURS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances.

La plupart des Canadiens comprennent facilement pourquoi on dédommage certaines personnes des risques qu'elles prennent en fournissant de l'information sur le

trafic de drogues, les meurtres ou les complots à la GRC ou au Service canadien du renseignement de sécurité. Ce qui est moins clair, c'est pourquoi Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et Revenu Canada ont eux aussi des programmes de rétribution de leurs informateurs.

Le ministre des Finances pourrait-il m'expliquer pourquoi certains ministères sont autorisés à exécuter de tels programmes sans en inclure les coûts dans le budget déposé au Parlement, budget dont il est responsable?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches, je peux affirmer à cette Chambre que je prends bonne note de la question du député et que je lui donnerai une réponse dès que possible.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Pêches est présent; la réponse du solliciteur général n'était donc pas très utile.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il faudra peut-être que nous recommencions. Le député de Skeena a la parole.

M. Fulton: Oui, monsieur le Président, le ministre des Pêches l'a manifestement échappé belle.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances, car c'est là une importante fonction de vérification dont il est chargé. Actuellement, au moins cinq ministères ont des programmes de rétribution des informateurs.

Je voudrais demander au ministre des Finances s'il convient que, au lieu des programmes de chasseurs de primes qui sont actuellement exploités par les ministères des Pêches, du Revenu et, bientôt, de l'Environnement, et dans lesquels il y a des comptes bancaires et des numéros de téléphone secrets, il ne serait pas préférable d'installer des lignes téléphoniques spéciales permettant aux Canadiens d'informer les ministères d'activités illégales dont ils sont au courant.

En outre, le ministre assurera-t-il à la Chambre que, d'ici la fin de la journée, il déposera les budgets de tous les ministères qui possèdent des programmes de rétribution des informateurs.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Puisque le député a fait allusion au Budget des dépenses principal, je pourrai peut-être lui être utile.